



Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3, place Maxime Boisseau
72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15 ☎ 02 77 27 64 62
mairie.neufchatel-en-saosnois@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU

Séance du 11 janvier 2018

Le onze janvier deux mil dix-huit à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Michel GOURDEL, Maire.

Présents : M. GOURDEL Michel, Maire, Mmes : GILOUPPE Chantal, MOULARD Claudie, QUERE Cécile, MM : BLEU Gérard, CHOLET Jonathan, MARTIN Richard, MARUITTE Rémi, PIEL Wilfrid, PORTE Jean-Yves.

Excusé(s) : M GERVAIS Hubert.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RAGAINÉ Chantal à M GOURDEL Michel.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 11

Secrétaire de séance : Mme QUERE Cécile.

D2018_00_01 – RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- Le recrutement de 2 emplois d'agents recenseurs pour la période allant de mi-janvier à mi-février.
- Les agents seront payés 957.50 € brut chacun, correspondant au montant de la dotation de recensement divisé par deux (1 915.00 €)

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_01_02 – CREATION D'UN SERVICE COMMUN D'INGENIERIE VOIRIE

Vu les articles L5111-4-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017/183 du conseil communautaire en date du 09 novembre 2017 créant le service commun d'ingénierie voirie,

Le Maire expose que par délibération en date du 9 novembre 2017, la communauté de communes Maine Saosnois a décidé de créer un service commun d'ingénierie pour assurer un accompagnement technique et administratif des communes dans le domaine de la voirie.

Les modalités d'organisation et de financement sont détaillées dans le projet de convention joint.

Le service serait composé de deux agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au service commun d'ingénierie voirie créé par la communauté de communes Maine Saosnois à compter du 01 janvier 2018
- Approuve les termes du projet de convention qui détermine les modalités d'organisation et de financement du service
- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir et toutes les pièces nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_01_03 – RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITE DE L'EAU DU SIDPEP

Monsieur le Maire présente les 4 rapports annuels 2016 du SIDPEP sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les 4 rapports présentés.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_01_04 – MODIFICATION REGLEMENT SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'éclaircir le règlement de la salle polyvalente pour les associations communales.

Ainsi, Monsieur le Maire propose que les associations communales disposent de la salle gratuitement les jours en semaine (du lundi après-midi au vendredi matin) et que la gratuité et la demi-gratuité appliquée une fois par an le soit uniquement sur des locations de salle en week-end (du vendredi après-midi au lundi matin).

Par ailleurs, en semaine, les associations communales ne disposent plus d'un forfait d'électricité mais doivent effectuer un relevé de compteur à l'arrivée et à la sortie de la salle. Le forfait de 24 € d'électricité reste applicable sur les locations week-end.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'apporter les modifications ci-dessus au règlement de la salle polyvalente.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle de l'association Joseph Roussel pour la restauration d'un tableau. Les membres du conseil municipal préfèrent avoir d'autres éléments avant de statuer sur la demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

- Vœux du Maire (14 janvier 2018)
- Point sur le SIVOS
- Demande des habitants de La Justice pour un aménagement piétonnier jusqu'au bourg (demande impossible car compétence du Conseil Départemental)